

ANNÉE 1866.

BUDGET DES DÉPENSES.

SERVICES INDIGÈNES.

Nos des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS alloués.	OBSER- VATIONS.
		fr. c	
	<i>Report.</i>	66,897 50	
8	Pensionnaires.	6,020 00	
	1 Indien guide au combat de Fautaua.	480 00	
	1 Veuve d'un Indien tué sur le champ de bataille.	240 00	
	1 Veuve d'un orateur du gouvernement.	360 00	
	1 d° d° d°	120 00	
	1 Ancien chef de Teahupoë.	600 00	
	1 Ancien chef de Tautira.	600 00	
	1 Ancien chef de Mataiea.	400 00	
	1 Ancien chef de Tiarei.	300 00	
	1 Ancien Toohitu de Moorea.	400 00	
	1 Ancien Toohitu de Tiarei.	300 00	
	1 Ancien juge de Papara.	60 00	
	1 Ancien chef de Makatea.	60 00	
	1 Veuve d'un grand-chef de Nukahiva.	600 00	
	Mari de la Reine.	1,500 00	
		<u>6,020 00</u>	
9	Gérance des caisses.	5,600 00	
	Gérant des caisses.	3,000 00	
	Frais de service et de tournées.	300 00	
	Frais de bureau.	300 00	
	Remises allouées au gérant.	2,000 00	
		<u>5,600 00</u>	
10	Travaux d'utilité publique.	18,482 50	
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.	<u>97,000 00</u>	

Papeete, le 20 janvier 1866.

Le Secrétaire général,

Signé : A.-F. BONET.

Approuvé :

Le Commandant Commissaire Impérial,

Signé : C^{te} DE LA RONCIÈRE.